

Védazine

saintjeandevedas.fr

N°55- novembre 2020

+ Bien vivre à Saint Jean de Védas +

Protégeons | **nous,**
les autres !



PUB

« Faisons preuve de responsabilité »



Chères Védasiennes, chers Védasiens,
Les nouvelles mesures préfectorales liées
à la crise sanitaire nous contraignent
chaque jour à davantage de précautions.

Je sais combien ces mesures peuvent être difficiles
pour vous et pénalisantes pour nos restaurateurs,
nos commerçants, nos acteurs associatifs, culturels
comme sportifs.

Je tiens aujourd'hui à leur réaffirmer que la Ville se
tient à leurs côtés pour surmonter cette épreuve.
Notre responsabilité est grande, collectivement et
individuellement.

En tant que Maire, ma responsabilité est d'œuvrer au
quotidien pour protéger les Védasiens.

Nous mettons en place une cellule de crise pour
aider les personnes les plus fragiles et accompagner
nos travailleurs médicaux et sociaux-médicaux dans
leurs missions. Nous travaillons également sur un
dispositif de soutien financier exceptionnel aux
associations de la commune.

Au quotidien, nous accompagnons les entreprises
dans leurs démarches et leurs demandes d'aides,
tout en leur apportant un soutien financier grâce à
un partenariat avec la Région.

Enfin, nous apprenons, chaque jour, à travailler
différemment. Dans un contexte totalement inédit
où l'adaptabilité doit primer, nous travaillons sans
relâche pour proposer des services adaptés aux
nouvelles règles sanitaires (remplacement du repas
des aînés par le portage d'un colis, événements
culturels proposés sous de nouveaux formats,
transmission des événements municipaux en live
etc.)

En tant que citoyen, votre responsabilité est tout
aussi grande. Pleinement conscient de l'effort
que vous demande le respect des consignes
locales, je sais pouvoir compter sur votre sens des
responsabilités individuelles et votre solidarité.
Ensemble, prenons soin de nous. Prenons soin de
notre territoire.

Votre Maire, François Rio

4 *Tout en images*

6 *L'info*

7 *Tout sur la ville*

Toutes les actus de
Saint Jean de Védas

16 *Dossier*

Interview de François Rio

19 *Portrait*

Medhi Naji, à la conquête de
l'handikart

23 *Tout un week-end*

29 *Q/R*

30 *Tribune libre*

+ Tout en images +



Champion de France !

Boogie-woogie

Et voilà un magnifique titre de champion de France 2020 en boogie-woogie pour l'association védasienne Centre rock compagnie. Un grand bravo à Roxane Véron et Florent Llamas et à leur coach Fred Véron !

Centre jeunesse Graph sur plots

Indispensables pour la sécurité des événements, les plots bétons sont en général... moches ! Alors un grand merci aux adolescents du Centre jeunesse qui les ont magnifiquement décorés, sous la direction des artistes du collectif Line up !



2020 Annulation du marché de Noël

En raison de la situation sanitaire, la Ville privilégie la sécurité et a décidé d'annuler la manifestation.

Ma petite galerie

La classe de CP-CE1 de l'école Louise Michel a découvert l'exposition du duo Hien et Sulian à la galerie du Chai du Terral. Deux artistes qui ont commencé en réalisant des graffitis dans la rue. Aujourd'hui, ils exposent leurs œuvres dans des galeries d'art. Grâce à un livret spécialement édité par la Ville à cette occasion, les enfants ont découvert l'art figuratif et l'art abstrait. Au total, sept classes de la ville auront profité de cette action culturelle.





Concours

Danse contemporaine

Un grand bravo à l'école de danse de l'ASCL ! Samedi 3 octobre, à Carcassonne, les filles ont brillé lors du concours régional. Le groupe est qualifié pour le concours national qui se déroulera le 14 novembre prochain. En individuel, elles sont trois à accéder aussi au national ainsi qu'un duo. Félicitations aux danseuses et à leurs professeurs !



Sécurisation

Travaux

Malgré la ligne blanche et un panneau d'interdiction, de nombreux véhicules continuaient de tourner à gauche pour entrer dans le parking du pôle de consultation. Une manoeuvre dangereuse désormais empêchée par la pose de plots. D'autant qu'un rond-point à cinquante mètres permet de faire la manoeuvre en toute sécurité...

Roland Garros

Deux Védasiens sur les courts !

Deux Védasiens licenciés au Tennis Club ont brillé comme ramasseurs de balles au tournoi de Roland Garros. Après plus de 10 matches, **Alexandre Imbert** a participé à la demi-finale homme. **Louise Milazzo** (en rouge avec le masque sur la photo) a elle gagné le privilège de ramasser pendant les finales homme et femme. La concurrence est extrêmement rude pour parvenir à ce niveau. Alors un immense bravo à tous les deux !



09.10.2020

Éducation culturelle

Saint-Jean-de-Védas, ville test de l'éducation artistique et culturelle !

Une cinquantaine d'acteurs et porteurs de projets culturels de la ville se sont retrouvés au Chai du Terral.

Le but : présenter les résultats de l'enquête sur l'éducation artistique et culturelle menée à Saint-Jean-de-Védas par Montpellier Méditerranée Métropole, et dresser un état des lieux.

Cette matinée s'est terminée par la signature d'une convention en faveur de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle de travail entre la Ville et la Métropole.



Fêtes de fin d'année

Noël des seniors



Votre colis repas !

En raison des conditions sanitaires liées à la Covid-19, nous sommes malheureusement obligés d'annuler le repas/spectacle des aînés prévu au mois de décembre.

Pour les fêtes de fin d'année, la municipalité de Saint-Jean-de-Védas, offre un colis repas aux aînés de plus de 67 ans domiciliés sur la commune.

Inutile de vous déplacer : il vous sera livré directement à votre domicile par vos élus du conseil municipal ♦

MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Garantir à la fois une qualité d'accueil et la sécurité sanitaire des enfants (et de leurs parents !), voilà le défi que relève depuis le début de l'épidémie les équipes municipales de la Maison de la petite enfance.

Conserver le lien malgré tout

Concilier proximité et distanciation sociale, gestes barrières et cocooning... un travail de tous les instants. Car pour l'équipe de la Maison de la petite enfance, préserver un accueil chaleureux et convivial dans le respect des règles sanitaires reste une priorité !

DES CHANGEMENTS EN DOUCEUR

Le principal changement concerne les parents qui ne rentrent désormais plus dans les secteurs. Ils accompagnent les enfants à chacune des trois entrées aménagées afin d'éviter au maximum les contacts. Un protocole sur les conduites à tenir leur a aussi été transmis.

De même, les agents de la Maison de la petite enfance restent « attachés » à leur secteur.

L'intensification des mesures d'hygiène (nettoyage des sols, mobiliers, jeux, lavages de mains fréquents...) est une contrainte supplémentaire qu'il a



fallut intégrer non seulement auprès des enfants mais également dans les plannings de la journée. Les agents d'entretien ont ainsi pleinement joué leur rôle.

Le port du masque (obligatoire) ne facilite pas les échanges mais par le biais de jeux, les enfants ne semblent pas trop perturbés par tous ces visages masqués.

UN PROTOCOLE BIEN DÉFINI

Si l'enfant a une température corporelle supérieure à 38°C, les parents sont prévenus et l'enfant retourne chez lui. En cas de test positif, une procédure

d'alerte est mise en place afin de garantir l'information la plus claire possible au niveau des parents. La Ville fournit tout le matériel nécessaire (2 masques par jour et par agent, gants, surblouse, surchaussures jetables, gel hydroalcoolique...).

Si la situation est complexe pour l'ensemble des acteurs de la petite enfance, elle est gérée au mieux afin de sécuriser enfants, parents et agents pour une année qui s'annonce, sous bien des aspects, inédite.

PUB

CRISE SANITAIRE

Le point sur la situation

Depuis le 23 août

→ Port du masque obligatoire en extérieur et dans l'ensemble des lieux ouverts au public (*sauf pour les moins de 11 ans, les personnes en situation de handicap, les personnes pratiquant des activités physiques ou sportives, pédestres et/ou cyclistes dans des lieux à faible densité de population*).

27 août

→ Placement du département en zone de circulation active du virus
→ Interdiction de toute pratique dansante dans les lieux recevant du public et les lieux publics
→ Restrictions très fortes sur les autorisations de manifestations et d'événements

23 septembre

→ Placement des communes de la Métropole de Montpellier en zone d'alerte renforcée

Depuis le 28 septembre

→ Fermeture des établissements sportifs privés (salles de sport, fitness) et des gymnases

→ **La municipalité a pris la décision d'appliquer l'arrêté du Préfet en l'état, sans durcir des mesures déjà très contraignantes.**

Les gymnases et espaces publics couverts continueront donc d'être ouverts aux mineurs pour la pratique

de leur sport. Cette décision intègre évidemment les activités de danse et de cirque. Les vestiaires resteront fermés. En revanche, toutes les activités sportives adultes ne sont plus permises au sein de ces établissements. Il est toutefois possible d'organiser ces activités en extérieur. La municipalité était bien entendu consciente de l'impact de ces mesures sur la vie associative sportive et culturelle. Rappelons que, légalement, il est impossible pour une commune d'aller à l'encontre d'un arrêté préfectoral.

11 octobre

→ Placement des communes de la Métropole de Montpellier en zone d'alerte maximale

12 octobre

→ Fermeture des bars.
→ Interdiction des rassemblements de plus de dix personnes sur l'espace public (sauf autorisation spécifique).
→ Restauration uniquement à table avec un mètre minimum entre chaque chaise, six personnes par table maximum.

17 octobre

→ Le Président de la République instaure un couvre-feu de 21h à 6h.

22 octobre

→ Date de bouclage de ce magazine

CRISE SANITAIRE

Appel à Bénévole

Afin d'anticiper et d'affronter une possible seconde vague de Coronavirus, la Mairie a mis en place, dès cet été, une cellule de crise. Dans ce cadre, nous procédons à un appel à candidature de volontaires pour apporter **une aide logistique à nos aînés, aux personnes fragiles et à nos travailleurs médicaux et socio-médicaux.**

Les missions qui pourront vous être confiées seront les suivantes :

- Aide aux achats de premières nécessités pour nos aînés et personnes non véhiculées ;
- Contact régulier avec les personnes isolées de notre commune ;
- Transport pour les examens médicaux ;
- Distribution de kit EPI pour nos travailleurs médicaux et socio médicaux ;

Afin de préserver la santé de tous, il n'est pas conseillé de se porter volontaire si vous êtes une personne « à risque ».

Des équipements de protection individuelle (EPI) seront mis à votre disposition pour vous permettre de réaliser vos missions dans le plus strict respect des mesures sanitaires.

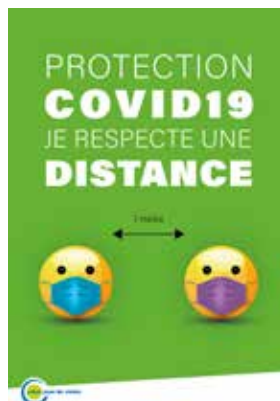
Vous souhaitez être volontaire ?

Merci de spécifier sur papier libre ou par mail : **vos nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, disponibilités, souhaits, et si vous détenez le permis de conduire.**

Puis de transmettre cette fiche au secrétariat des élus à l'une des adresses suivantes :

- Mairie de Saint-Jean-de-Védas – Secrétariat des Élus – 4 rue de la Mairie – 34430 Saint-Jean-de-Védas
- secretariat@saintjeandevedas.fr

La Ville a réalisé une campagne d'affichage sur l'ensemble des panneaux pour rappeler et rappeler encore l'importance des gestes barrières et du port du masque.



PUB

RÈGLES D'URBANISME

Tout projet de construction, quel qu'il soit, est soumis au Code de l'urbanisme. S'il est parfois difficile de s'y retrouver, voici les principales demandes et les règles qui s'appliquent.

Ce n'est pas (si) compliqué !



AUCUNE FORMALITÉ

Ravalement de façade

Terrasses de plain-pied ne dépassant pas du terrain naturel



NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Moins de 5m²
aucune formalité

Entre 5m² et 20m²
déclaration préalable

Plus de 20m²
permis de construire



PISCINES

Inférieur ou égal à 10m²
aucune formalité

Entre 10m² et 100m²
déclaration préalable

Plus de 100m²
permis de construire



SUR CONSTRUCTION EXISTANTE

Déclaration préalable :

Modification de l'aspect extérieur

Changement de destination d'un bâtiment

Permis de construire :

Création d'une surface de plancher de plus de 20m²

Modification de la structure porteuse du bâtiment accompagnée d'un changement de destination

C'EST QUOI UNE CONSTRUCTION ?

L'article L 421-1 du Code de l'Urbanisme pose comme principe « **Les constructions, même ne comportant pas de fondations, doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire** ».

Une construction est donc un ouvrage fixe et pérenne, comportant ou non des fondations et générant un espace utilisable par l'Homme en sous-sol ou en surface.

Peu importe la matière : cette construction peut être en aggloméré, brique, bois, acier, toile etc...

EN CAS D'INFRACTION

Des policiers municipaux de la Ville sont spécialement assermentés et commissionnés à l'urbanisme. Ils interviennent fréquemment pour constater des infractions aux lois et règlements en vigueur.

En l'absence de régularisation rapide des anomalies, ils établissent un procès-verbal transmis au Procureur de la République. Un arrêté interruptif de travaux est aussi prononcé.

C'est le tribunal correctionnel qui sera ensuite compétent pour juger.

En cas de préjudice, la Ville peut aussi se porter partie civile.

ATTENTION !

Si un projet n'est soumis à aucune formalité, il doit néanmoins respecter les règles du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) en vigueur. Ces règles sont consultables sur le site internet de la Ville.

D'autres règles peuvent aussi être applicables telles qu'un règlement de lotissement, un cahier architectural dans une ZAC, etc.

Cette synthèse n'est pas exhaustive. Il existe de nombreuses exceptions !
En cas de doute, il est vivement conseillé de se rapprocher du service urbanisme de la commune (04 99 54 98 60) ou d'un professionnel compétent !

MÉTROPOLE DE MONTPELLIER

Tram et bus : le week-end, c'est gratuit !

Depuis le samedi 5 septembre,
les transports métropolitains
(bus et tramways de la TAM)
sont gratuits le week-end.

L'objectif pour la Métropole :
**Améliorer la qualité de l'air tout
en renforçant l'attractivité du cœur
de ville montpelliérain.** Ainsi, du
vendredi soir minuit au dimanche
soir minuit, l'ensemble des habitants
de la Métropole pourront circuler
gratuitement. Une seule condition : **être
muni d'un titre de transport spécial
délivré par la TAM, le Pass week-end
gratuit.**

Pour obtenir ce Pass, plusieurs
possibilités :

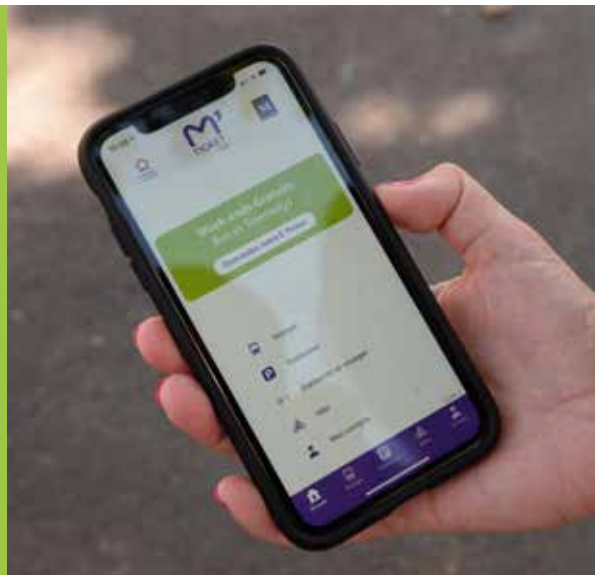
- **Rendez-vous dans une agence TAM**
muni d'un justificatif de domicile
de moins de trois mois, d'une pièce
d'identité valide et d'une photo
- Allez sur le **site internet de la TAM** :
<https://www.tam-voyages.com>
- Via smartphone, **téléchargez
l'application M'Ticket** (voir notre tuto
ci-dessous)



LE PASS WEEK-END EN 4 ÉTAPES

- 1 : On télécharge l'application (disponible sous Android, iOS, Windows Phone...)
Une fois téléchargée, cliquez sur le bouton vert et suivez les instructions.
- 2 : Prenez-vous en photo
- 3 : Prenez en photo une pièce d'identité (lisible et valide)
- 4 : Photographiez un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture de téléphone, électricité, eau, gaz...). Une fois cette dernière étape validée, l'ensemble des documents est transmis à la TAM. Un titre provisoire vous sera envoyé jusqu'à validation définitive de la demande.

Retrouvez plus d'informations sur le site internet de la TAM
(www.tam-voyages.com) ou par téléphone au 04 67 22 87 87.



« Le 1^{er} étage de la Mairie doit impérativement être accessible aux personnes à mobilité réduite.

Une étude a ainsi été lancée pour l'installation d'un ascenseur.

La configuration du bâtiment étant complexe, une consultation d'architectes est en cours pour trouver la meilleure solution possible.

LE CHIFFRE

98

C'est le nombre de Védasiennes et Védasiens qui ont donné leur sang lors de la dernière collecte effectuée par l'Établissement Français du Sang. Un grand merci à eux !

Contournement Ouest

Reportée en raison du confinement, l'enquête publique s'est déroulée du 17 août au 7 septembre.

Mobilisation forte chez les habitants de la plaine ouest : les documents ont été consultés plus de 6000 fois et plus de 600 contributions ont été produites !

Devant cet afflux de contribution, le commissaire-enquêteur a demandé un délai pour rendre son rapport. Plus d'informations dans le prochain magazine.

BUS LIGNE 20

Desserte de Saint-Jean-le-Sec

L'annonce avait été faite le 11 juin dernier par la précédente municipalité. La TAM devait remettre en service les arrêts de bus Mas de Magret et Val de Garrigue sur le réseau de la ligne 20 à partir du 1^{er} septembre 2020. Mais ce jour-là, pas de desserte...

Dès le 2 septembre, le Maire a rencontré le service Mobilités de la Métropole – autorité compétente en matière de transports en commun – afin de régler cette situation dans les meilleurs délais. Il est apparu que le calendrier électoral et la crise sanitaire avaient entraîné des retards dans le traitement de ce dossier.

Bonne nouvelle : les arrêts seront à nouveau desservis dès novembre.

VOS DÉMARCHES EN LIGNE

Depuis début octobre, la Ville est raccordée au portail de services en ligne proposés par service-public.fr, le site officiel de l'administration française.

Demande d'état civil, dépôt de dossier PACS, changement d'adresse, inscription sur les listes électorales, recensement citoyen obligatoire pour les jeunes de 16 ans, déclaration d'ouverture de chantier... toutes ces démarches peuvent désormais se faire directement en ligne.

PORTE D'ACCÈS UNIQUE SUR SAINTJEANDEVEDAS.FR / RUBRIQUE « DÉMARCHES »

500€ pour un vélo !

500€ d'aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique ! c'est ce que vous versera la Métropole de Montpellier pour encourager les mobilités alternatives à la voiture individuelle.

L'achat du vélo neuf doit être fait après le 1^{er} novembre 2020 et dans un commerce situé sur le territoire de la Métropole.

Plus d'informations sur montpellier3m.fr

Conseils

Prochaines réunions du Conseil municipal le 26 novembre à la salle des Granges à 18h30. Les séances sont ouvertes au public.

Retrouvez l'ordre du jour une semaine avant sur le site internet de la Ville : saintjeandevedas.fr.

Cérémonie

Lundi 11 novembre 2019, le 101^{ème} anniversaire de l'armistice de la guerre de 14/18 sera célébré à 11h au monument aux morts. Départ à 10h45 du parvis de la Mairie. En raison des conditions sanitaires, aucun vin d'honneur ne sera proposé à l'issue de la cérémonie.

Jeunesse

L'été se prépare dès maintenant !

Le séjour été du Centre jeunesse se construit largement avec les jeunes. Alors, si tu as des idées ou des propositions, n'hésite pas à rejoindre l'équipe du Centre jeunesse pour organiser ce futur séjour.

PUB

CRISE SANITAIRE

Soutien aux entreprises védasiennes

Pendant le confinement, certaines entreprises védasiennes de moins de 10 salariés ont connu une baisse importante de leur chiffre d'affaires. La Ville avait ainsi conclu une convention d'aide financière avec la Région Occitanie, compétente en matière d'aide économique. La commune a ainsi constitué un Fonds de solidarité exceptionnel d'un montant de 150 000€, pour des aides forfaitaires de 1000€. Chaque dossier d'entreprise a été examiné de manière individuelle en commission.

52 DEMANDES

Au total, la Ville a reçu 52 demandes d'entreprises, représentant un total de 72 000€.

La commission a accordé 67 000€ d'aide financière à 49 entreprises védasiennes – certaines ayant bénéficié de deux aides de 1000€ au titre du mois d'avril et du mois de mai.

Cette aide s'ajoute aux aides de l'État, de la Région et de la Métropole.



COMMISSIONS VÉDASIENNES

Engagez-vous !

Les commissions Védasiennes se mettent en place.

Depuis l'appel lancé dans le précédent magazine, de nombreux Védasiens se sont manifesté pour participer. Bon nombre d'entre-elles sont désormais complètes ! En effet, pour faciliter la qualité et le bon déroulement des travaux en commissions, elles seront composées de 10 élus et 10 citoyens de la commune.

Mais afin de permettre au plus grand nombre de participer, la composition sera renouvelée chaque année.

UNE PARTICIPATION ACTIVE

Les commissions vont en effet permettre une participation active des citoyens sur les questions d'intérêt communal.

Lieux d'échanges et de réflexions, lieux aussi de proximité entre élus et citoyens, elles vont enrichir et orienter l'action communale.

Avec bien sûr, le respect de la parole d'autrui et la recherche constante de l'intérêt général. **Les premières commissions se réuniront avant la fin d'année 2020.**

Il reste des places dans les commissions Védasiennes suivantes :

Education / Finances / Culture / Vie associative.

N'hésitez pas à faire part de votre volonté d'intégrer une commission auprès du secrétariat général de la Mairie :

secretariat@saintjeandevadas.fr



CLINIQUE SAINT-JEAN

Violences familiales : travail avec la gendarmerie

La clinique Saint Jean-Sud de France, la préfecture de l'Hérault et la Gendarmerie départementale ont signé une convention pour améliorer la sécurité de l'établissement. Cette convention vise aussi à faciliter les démarches des personnes victimes de violences admises au sein de l'établissement. **Les victimes de violences intrafamiliales pourront déposer plainte directement dans les locaux de la clinique.**

Une salle équipée de matériel informatique sera mise à disposition des gendarmes à cet effet.

« Cette convention signée avec la préfecture et la gendarmerie permettra d'optimiser les liens forts déjà existants alors que nos établissements peuvent être confrontés à toutes les formes de violence présentes dans la société », a indiqué Lamine Gharbi, le président de Cap santé.

interview

François RIO, Maire de Saint-Jean-de-Védas

Le 28 juin 2020, avec 45,09% des suffrages exprimés, la liste « Écrivons ensemble l'avenir » conduite par Mr François Rio est arrivée en tête. C'est lors de l'installation du Conseil Municipal le samedi 4 juillet 2020, que François Rio a été élu Maire de la Ville de Saint-Jean-de-Védas.



Quel bilan tirez-vous de ces premiers mois de mandat ?

Nous avons été élus dans un contexte inédit. La situation sanitaire nous empêche d'agir comme nous l'aurions souhaité, mais nous permet de réaliser un état des lieux précis des fondations de notre collectivité.

C'est pourquoi j'ai décidé de lancer un audit social et audit financier pour **asseoir notre projet pour les Védasiens sur des bases solides**. Sur des agents qui retrouvent du sens et de la motivation dans leur travail. Car ce sont eux qui font vivre notre collectivité au quotidien. Et ce sont eux qui feront vivre le projet que je porte pour Saint-Jean-de-Védas.

Quelles ont été vos premières mesures ?

Lancer le recrutement de deux policiers supplémentaires. Avec Richard Plautin, mon Adjoint à la Sécurité, nous avons fait un diagnostic sans appel: notre police municipale est sous-dimensionnée, nous n'avons pas assez d'agents. Il faut la renforcer, mieux l'équiper et faire évoluer ses missions.

Parallèlement, avec Valérie Pena, mon Adjointe à l'Éducation, nous avons commencé la tournée des cantines de nos quatre groupes scolaires. Nous avons déjà partagé le déjeuner de l'ensemble de nos classes élémentaires, et allons poursuivre avec les maternelles. Nous souhaitons offrir à nos enfants des menus de qualité, en s'appuyant sur l'agriculture locale et en respectant la saisonnalité des produits.

Dates clés

1983
Naissance
François Rio

1987
arrivée à
Saint-Jean-
de-Védas

1998
1^{er} engagement
associatif
(Club Taurin)

2002
1^{er} engagement
politique
(lors de l'accession de
Jean-Marie Le Pen au
2nd tour de l'élection
Présidentielle)

2008
1^{ère} élection
comme conseiller
municipal de Saint-
Jean-de-Védas

2019
1^{ère} élection
comme Maire
de Saint-Jean-
de-Védas



Rentrée scolaire des élèves de l'école primaire René Cassin

Quel type de Maire souhaitez-vous être ?

La responsabilité que les Védasiens m'ont accordée exige **une disponibilité et un engagement total**. J'ai donc décidé de cesser mon activité professionnelle pour me consacrer exclusivement à mon mandat de Maire.

Ma présence quotidienne sur le terrain et l'accessibilité dont je m'efforce de faire preuve me permettent de **rester au contact des Védasiens**, de leurs réalités et d'écouter attentivement leurs attentes, leurs espoirs mais aussi leurs craintes, leurs critiques.

Je souhaite également **m'appuyer sur un collectif**. J'ai confiance en l'expertise et l'engagement de mes adjoints et des élus du conseil municipal. Ils tiennent des permanences en Mairie chaque semaine. J'invite les Védasiens à les solliciter.

Quels seront les grands projets de votre programme ?

Avant de pouvoir engager nos grands projets, comme le Centre de Jeunesse

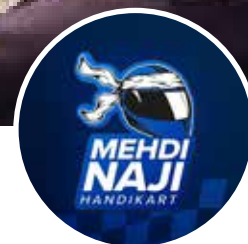
ou les Halles Védasiennes par exemple, nous devons d'abord répondre à deux urgences.

Sanitaire en premier lieu, avec l'épidémie inédite que nous affrontons. L'application des mesures sanitaires, le soutien à nos associations et l'accompagnement de nos commerces sont des priorités quotidiennes. Nous mobilisons toute notre énergie pour y répondre.

L'autre urgence réside dans l'état de nos services publics. Depuis une dizaine d'années notre commune connaît une croissance démographique exponentielle et une urbanisation galopante qui n'ont pas été suffisamment anticipées et accompagnées par les pouvoirs publics. Notre objectif est de progressivement mettre à niveau nos équipements pour offrir un meilleur service public aux Védasiens.

PUB

+ Portrait +



Devenu tétraplégique suite à un accident, le Védasien se lance dans le karting de compétition dès cet automne.

MEDHI NAJI Handikart

« **Ne pas oublier ce que l'on est mais accepter et avancer, plutôt que reculer en s'acharnant sur son sort** ».

Se tourner vers l'avenir avec un état d'esprit toujours positif : voilà comment on pourrait résumer la philosophie de Mehdi Naji.

Suite à un accident de baignade sur une plage de Corse, son île natale, il est devenu tétraplégique en août 2015. Après de longs mois d'hospitalisation, il passe plus de trois années en rééducation au centre Propara de Montpellier avant de devenir Védasien l'an dernier.

LE KART, SOUVENIR ET AVENIR

Quand il était adolescent, chaque année, pendant ses vacances au Maroc, il pilotait un kart. Avec talent : il lui avait été proposé d'être recruté sur place !

En juin dernier, il parvient à conduire sur le circuit de kart de Grabels grâce à un engin adapté aux tétraplégiques. Il retrouve des sensations qu'il avait oubliées. Ce retour sur le circuit a été possible grâce à l'association Handikart Sud 34 qui vise à rendre accessible le karting aux personnes à mobilité réduite.

Depuis, Mehdi Naji a multiplié les contacts avec des entreprises pour réunir l'argent nécessaire à l'achat et à l'adaptation d'un kart. Avec les jambes et les doigts paralysés, tout le pilotage doit se faire grâce aux bras. La main droite est ainsi fixée sur le volant tandis que la main gauche est placée sur une barre pour accélérer et freiner.

« Tout le monde a le droit de se plaindre mais je veux montrer aux gens, valides ou handicapés, que l'on peut avancer. Que malgré mon handicap, je peux vivre et réaliser mes passions ».

Les premières sorties devraient se faire fin octobre. Mehdi Naji s'est donné six mois d'entraînement avant de partir en compétition sur le championnat de France handikart. Souhaitons-lui les meilleurs résultats possibles !

La Ville de Saint-Jean-de-Védas a décidé de soutenir Mehdi Naji avec une subvention de 500€.

Vous pouvez le suivre sur son facebook :
facebook.com/mehdi.naji.75



bio express

1991 / Naissance

2015/ Un accident de baignade le rend tétraplégique

2020 / Se lance dans le handikart

SYNDICATS DES CHASSEURS ET PROPRIÉTAIRES

Chaque année, les chasseurs mènent une grosse opération de nettoyage de la garrigue.

Nettoyage de la garrigue



Bravo à tous les bénévoles !

malheureusement en nombre en parcourant les chemins. Les effets de ces décharges sauvages, outre leurs nuisances visuelles, entraînent une pollution de l'environnement. De plus, ils entravent le développement harmonieux de la faune et de la flore.

Afin de limiter ces dépôts sauvages, deux actions ont été réalisées sur demande de l'association.

Ainsi, **l'accès à la garrigue védasienne longeant la rue Henri Farman a été obstrué avec de gros blocs de pierre** et des talus par les services de la Métropole.

Par ailleurs, Vinci Autoroute a remis en état de fonctionnement le portique qui avait été déposé lors du déplacement de l'autoroute.

Il suffirait simplement d'un peu de civisme pour retrouver une garrigue propre et sûre, pour le plaisir de tous ses usagers... ♦



Une sanction pénale est fixée en cas de dépôt sauvage.

L'abandon de déchets par un particulier entraîne **une amende de 68€**. Elle est portée à **1500€** si ce dépôt a été effectué à l'aide d'un véhicule. De plus, le juge peut prononcer la confiscation du véhicule.

En cas de dépôt par une entreprise, c'est au juge de trancher. La sanction peut aller jusqu'à **deux ans de prison et 75 000€ d'amende**.

Samedi 5 septembre, dès l'aube, à l'heure où blanchit la campagne, les membres du Syndicat des chasseurs, et propriétaires, accompagnés de M^{me} Mireille Passerat de La Chapelle, conseillère déléguée à l'environnement, ont réalisé un grand nettoyage. Secteur visé : la garrigue védasienne mais élargie cette année aux secteurs de la Lauze, Martinière et Côteaux. Organisés en binômes, munis de gants et de sacs plastiques grands formats, ils ont arpenté le secteur toute la matinée. **Dépôt de gravats et nombreux déchets divers** se retrouvent encore

CRISE SANITAIRE

La Ville accompagne les associations

Avec la crise sanitaire, les démarches se sont complexifiées pour les associations védasienne.

Tout événement est désormais soumis à une autorisation de la Préfecture avec un avis préalable du Maire.

Pour aider les associations, les services de la Ville assurent une veille réglementaire constante, les mesures imposées pouvant

évoluer très vite. La Mairie accompagne aussi les associations dans le montage du dossier obligatoire à destination des services de l'Etat.

N'hésitez pas à contacter le service Protocole/Festivités pour vous aider dans vos démarches !

04 67 07 83 02

festivites@saintjeandevadas.fr

ON PEUT ENCORE S'INSCRIRE

Aquagym

Malgré un effectif réduit pour raison sanitaire, il reste encore des places pour l'aquagym. Détente et convivialité mais aussi renforcement musculaire et respiratoire bien entendu !

Informations : aquagymvedasienne.com
06 23 33 50 47 / vedasienne@yahoo.fr



CYCLOTOURISME

Si vous pédalez, on vous offre le café !

Les cyclistes du **Pignon libre** offrent le café et un goûter à tous les cyclistes de passage à Cournonterral, en bordure de la piste cyclable, au rond-point avant Intermarché.

De 9h à 11h / c'est offert... donc c'est gratuit !

JUNIOR VEDAS ASSO

Une murder party, ça vous dit ?

La Junior Vedas Asso est toujours

motivée pour réaliser des événements sur la ville.

Ne manquez pas la **Murder Party** le 28 novembre 2020. c'est au Centre jeunesse mais attention, c'est sur réservation.

Créée dans le cadre des « associations juniors », et accompagné par le Centre jeunesse, l'association est à la recherche d'adhérents.

Alors si tu as entre 12 et 17 ans, rejoins-les !

Contact 07 83 02 25 34 ou 04 99 52 78 78

OBLIQUES

À la découverte du patrimoine

L'association continue ses sorties dédiées à la découverte du patrimoine. Au programme pour cette période :

Vendredi 6 novembre : visite du musée saharien – Le Crès

Dimanche 15 novembre : sortie journée en Arles

Lundi 7 décembre : exposition musée Lattes « En route ! La voie Domitienne »

Dimanche 13 décembre : Tourbes et le Château de Margon

association.obliques@gmail.com

06 12 80 44 51 ou 04 67 27 55 19

On retient

Saint Jean

environnement

Après-demain, film documentaire

Trois ans après Demain, Cyril Dion fait le bilan et invite à confronter les initiatives pour sauver la planète et à dérouler des possibles pour l'humanité.

27 novembre à 20h30 /

Médiathèque Jules Verne

Académie Jacques

Levinet

Stage anti agression pour les femmes

L'Académie Jacques Levinet, spécialisée dans le self defense, propose un stage spécialement dédié aux femmes. Le but : savoir gérer un harcèlement et savoir réagir en cas d'agression.

7 novembre et 5 décembre / 14h à 16h30 / gymnase de

La Combe / 50€ / contact@academielevinet.com

Rêve ta vie

en couleurs

Cohérence cardiaque

L'association vous propose, à travers une démarche expérimentale, de découvrir les potentialités de la cohérence cardiaque.

9 & 16 octobre / de 9h à 10h30 / Salle des Granges / 10€

06 60 25 00 58 ou

p.pratlong@orange.fr.

Kerozen et Gazoline

Stage cirque

L'école de cirque Kerozen et Gazoline propose des stages de découverte aux arts du cirque (acrobatie, équilibre sur objets, manipulation d'objets, aériens, expression) pendant les vacances de fin d'année. C'est pour les enfants de 3 à 5 ans et de 6 à 10 ans.

21 au 24 décembre & 28 au 31 décembre / 3-5 ans 55€ / 6-10

ans – 70€ / 04 67 13 28 91 /

kerozen.gazoline@yahoo.fr /

kerozenetgazoline.com

PUB

+ *Tout l'monde sort* +



Le théâtre municipal du Chai du Terral
présente pour sa saison 2020/2021
un spectacle de cirque contemporain
ensorcelant sous chapiteau.

THÉÂTRE DU CHAI DU TERRAL

DON'T FEED THE ALLIGATORS

Les mythes, les funérailles,
le chagrin, la mort... Sous le
chapiteau de *Don't feed the alligators*,
se trouve peut être réponse à ce sujet
universel... la fin ! Experts des arts du
cirque, musiciens sur-vitaminés et
déjantés, ils nous parlent de la mort.

Aux agrès, à la corde volante, au trapèze
ou au mât chinois, façon manga ou à la
Bollywood. On rit beaucoup, on est ému,
on a peur, on retient son souffle. C'est du
cirque !

Et l'alligator ? Il fait peur, il est peut-être
là, ou pas, hôte mystérieux, souvenir
d'une pancarte vue dans la jungle du
Costa Rica. Personne ne savait que
la dangereuse bestiole se cachait à
proximité. La pancarte anodine en a fait
frissonner plus d'un. Le danger était là,
en embuscade, comme la Faucheuse...

Assister au spectacle

La compagnie *100 Issues* se produira Place
du puits de Gaud sous un chapiteau /
vendredi 27 novembre / 19h / Samedi 28
novembre / 18h30 / Dès 8 ans

Suite à l'annonce de la mise en place
d'un couvre-feu à 21h sur la métropole de
Montpellier, le spectacle **initialement
prévu à 20h le 27 novembre, débutera
à 19h.**



© Jean-Luc Beaujault

MAGIE DES VENTS

L'Après-midi d'un Foehn - Version 1

Incontournable, la jonglerie magique de Phia Ménard a fait le tour du monde et a été encensée partout où elle a été montrée depuis sa création en 2008.

Seul sur scène, un jongleur marionnettiste crée une nuée de nymphes multicolores virevoltants au souffle de plusieurs ventilateurs.

Elles s'élancent dans une danse aérienne qui nous précipite dans le merveilleux et la poésie. Elles sont aussi les stigmates cruels de la pollution environnementale et

du réchauffement climatique. Face blanche, face noire, les deux revers d'une même médaille commune à notre Humanité depuis la nuit des temps. Inspirée de l'œuvre de Claude Debussy, *L'après-midi d'un faune*, écrite en hommage au poème de Stéphane Mallarmé, captive par sa beauté, son ingéniosité et par la force de son propos.

CHAI DU TERRAL / SAMEDI 12 DÉCEMBRE / 11H, 16H30, 18H / Dès 5 ans / Phia Menard - C^{ie} Non Nova

CONTE RADIOPHONIQUE

Piletta Remix



© Anthony Abbelos

Ouvrez grand vos oreilles pour écouter les aventures de Piletta ! Une histoire palpitante mise en voix et en bruitage par le collectif Wow ! **Piletta, la petite héroïne prendra les traits que vous lui prêterez... La radio ? C'est magique ! Surtout quand elle se fait sous nos yeux.**

SALLE VICTOIRE 2 / SAMEDI 5 DÉCEMBRE / 16H / Dès 7 ans / Collectif Wow !



© La fraternelle lu

MUSICIENS POÈTES

Prévert Parade

En ressuscitant les textes méconnus, inconnus ou oubliés de Prévert, les six complices musiciens ont mixé une fabuleuse bande sonore. Java, blues, valse, rythmes cubains... le poète est servi, et nous aussi. Suite à l'annonce de la mise en place d'un couvre-feu à 21h sur la métropole de Montpellier, le spectacle **initialement prévu à 20h30, débutera à 19h.**

CHAI DU TERRAL / MERCREDI 4 NOVEMBRE / 19H / TOUT PUBLIC / Papanosh + André Minvielle / **Entrée libre sur réservation**



© Marc Giot

POÉTIQUE DU TOUT PETIT

Nour

Il était une fois... un monde où nous pouvions parler toutes les langues, sans barrière, sans frontière. Il était une fois... un temps où les silences et les traces du mouvement dans l'espace avaient leur propre sens. Nour et ses trois interprètes recréent ces moments fugaces, en musique, en mouvement, en lumière, offrant la liberté et la fraîcheur d'une délicieuse parenthèse sans parole.

CHAI DU TERRAL / MERCREDI 2 DÉCEMBRE / 16H30 / Dès 1 an / C^{ie} Ayouna Mundi



© Yannick Perrin

REPORTÉ

LE CHANTEUR ET L'ORCHESTRE

Loïc Lantoine

et le Very Big Experimental Toubifri Orchestra

Loïc Lantoine, écrivain-chanteur à la langue brute et à la présence bouleversante a croisé la route du Very Big Experimental Toubifri Orchestra, un orchestre puissant et fantasque où se mélangent les influences de toutes les musiques. La noce est belle et le mariage réussi ! Les mots et la voix de Lantoine

tracent leur chemin dans la folie musicale du Toubifri Orchestra. Et nous on suit, on court pour les rejoindre et pour ne pas en perdre une miette. Spectacle en partenariat avec Les nuits du Chat.

CHAI DU TERRAL / 20 NOVEMBRE / 20h /
Dès 10 ans



© C^{ie} Les nuits claires

CONTE THÉÂTRAL

Billy la nuit

Billy, vit seule avec son papa qui fait les « trois/huit ». De temps en temps, il travaille la nuit. Pas d'histoire, pas de câlin ces soirs-là. Avant de partir, il prépare tout : le cartable, le petit-déjeuner pour le lendemain et le lecteur CD. C'est lui qui racontera l'histoire et qui aidera Billy à s'endormir. Mais un soir... En s'inspirant d'un joli conte peu connu d'Andersen, Aurélie Namur effleure les grandes peurs de l'enfance, celle de la nuit, de l'endormissement et de la solitude.

CHAI DU TERRAL / CRÉATION 2020 /
MERCREDI 16 DÉCEMBRE / 16H30 / Dès
5 ans / C^{ie} Les Nuits Claires

TOUS LES ÉVÈNEMENTS
PEUVENT ÊTRE
MODIFIÉS OU ANNULÉS
EN FONCTION DES
CONDITIONS SANITAIRES

Festin de Pierres

Participez !

Écoutez, puis dessinez ! Tel est le concept de Sarah Grandjean, artiste retenue pour la scénographie de Festin de Pierres qui malheureusement a été annulé. Soutenez le projet, en participant, via son site internet. Laissez vous guider :

[//lastationmagnetique.fr/dessins](http://lastationmagnetique.fr/dessins)



Théâtre de la Chocolaterie

Spectacles enfants

Le théâtre de la Chocolaterie vous propose des spectacles spécialement destinés aux enfants pendant les vacances scolaires. C'est du lundi au vendredi, à 16h

7€ / lachocolaterie.org

SPECTACLES AU CHAI DU TERRAL
renseignements au 04 67 82 02 34
ou sur www.chaiduterral.com

PUB

École municipale de musique !



TOUS LES ÉVÈNEMENTS
PEUVENT ÊTRE
MODIFIÉS OU ANNULÉS
EN FONCTION DES
CONDITIONS SANITAIRES

CONCERT

Le chœur d'enfants accompagné par les professeurs et les élèves, proposeront un concert à l'église de Saint-Jean-de-Védas. Afin de limiter la jauge, deux séances sont proposées sur inscription.

Dimanche 13 décembre / Église / 16h et 17h / Gratuit / Réservation : 04 67 07 92 14

Osez le numérique à la Médiathèque Jules Verne

La situation sanitaire a entraîné de nombreuses annulations dans le programme d'animations de la médiathèque. Mais vous pouvez compter sur une riche offre numérique !

- **Des livres numériques :**

Empruntez jusqu'à 5 livres numériques en même temps en téléchargement sur PC, tablette, liseuse ou smartphone, dans la limite de 12 titres par mois. La durée de prêt est de 21 jours, au terme desquels vos livres ne sont plus accessibles. Si vous lisez vite, vous pouvez rendre un livre avant le terme afin d'en emprunter un autre.

- **La vidéo à la demande**

Notre service de VOD co-édité par ARTE France et UniversCiné, vous permet de consulter en

ligne 3 programmes par mois en toute légalité. Vous pourrez également accéder à la plateforme documentaire

- **Un kiosque numérique**

Sur place ou depuis chez vous, accédez à de nombreux magazines de la presse française et internationale. Les titres sont disponibles le jour même de leur sortie en kiosque.

- **Des cours en ligne** pour se former à l'informatique, préparer l'examen du code de la route, apprendre une langue, faire du soutien scolaire.

- **Médonum**

La bibliothèque numérique patrimoniale du réseau des médiathèques de Montpellier

Méditerranée Métropole qui donne à voir les collections remarquables numérisées (exemples : des vues et plans de Montpellier et sa région, des documents du XVIIe-XIXe siècle sur le canal du Lez) mais également plus de 60 titres de la presse régionale.



ARTISTIQUE

On profite des expos !

TOUS LES ÉVÈNEMENTS
PEUVENT ÊTRE
MODIFIÉS OU ANNULÉS
EN FONCTION DES
CONDITIONS SANITAIRES

Hien et Sulian jusqu'au 5 novembre

Ces deux artistes issus du Graffiti des années 90 jouent avec l'échelle du temps et de la grandeur. Pour Hien, l'humain est placé au coeur de sa narration, représenté par son personnage en combinaison souvent noyé dans l'immensité d'une vue satellite, où chacun peut s'identifier à cette figurine sans visage et faire vivre l'oeuvre selon son point de vue. Sulian, lui, bouscule l'inconscient, ses lignes suggèrent des mondes parallèles, ses matières sont marquées par une peinture abstraite immersive. Une découverte de vues galactiques, microscopiques pour un aller simple vers l'exoplanète de votre choix.

Galerie du Chai du Terral / entrée libre /



Vendredi 13 au 29 novembre

Saisons

Exposition des adolescents et adultes de l'école municipale d'arts plastiques sur le thème du printemps, automne, les couleurs et matières associées à chaque saison, en lien avec le concert de l'école de musique.

Chai du Terral



Mardi 1^{er} décembre au 3 janvier 2021

Les contes d'Andersen

En lien avec le spectacle Billy la nuit, inspiré du conte "Olé Ferme l'oeil", l'école municipale d'arts plastiques présente les créations réalisées par les enfants, ados et adultes sur le thème des contes.

Vernissage : mercredi 2 décembre à 18h30



Retour sur TriART

Beau succès pour l'exposition artistique organisée par un petit collectif d'artistes védasiennes amateurs. Plus de 150 personnes se sont rendus à la salle Tourrière pour profiter des oeuvres en dessin, photo, peinture. **Bravo à Laetitia Bonicco, Géraldine Gros et Sylvie Delpierre.**

+ Questions/Réponses +

Dans chaque numéro du Védazine, l'équipe municipale répond à vos questions.

Numéros utiles

Accueil de la mairie 04 67 07 83 00
Secrétariat du maire et des élus
04 67 07 83 01

Police municipale 04 67 47 47 33

Chai du Terral 04 67 82 02 34
Ecole de musique 04 67 85 65 52
Ecole d'arts plastiques 04 67 85 65 52
Médiathèque Jules Verne
04 67 15 47 57
Maison des associations 04 67 82 36 20

Centre communal d'action sociale (CCAS)
04 67 07 83 04

Centre jeunesse 04 99 52 78 75
Accueil de loisirs associé à l'école (ALAE)
04 67 50 28 16
Accueil de loisirs sans hébergement
(ALSH) 04 99 52 20 62
Service des affaires scolaires
04 67 07 83 16
Maison de la petite enfance
04 67 27 78 02
Relais d'assistantes maternelles
04 67 42 76 88
Lieu d'accueil enfants-parents
04 67 42 76 88

Services techniques 04 67 42 77 16
Urbanisme 04 99 54 98 60
Point Propreté (déchetterie)
04 67 07 34 25

Montpellier Méditerranée Métropole
04 67 13 60 00

Q. La programmation du Chai du Terral sera-t-elle perturbée par le contexte sanitaire ? Les spectacles prévus sont-ils maintenus avec le couvre-feu ?



R. Les mesures sanitaires, et les restrictions qu'elles imposent, nous obligent à nous adapter. Notre volonté est de maintenir au maximum les spectacles prévus. Pour cela nous avons déjà mis en place un protocole sanitaire très strict pour protéger le public et les artistes. La capacité d'accueil du théâtre est réduite de moitié pour permettre le respect des distanciations sociales, et le port du masque est obligatoire. Concernant le couvre-feu, nous travaillons activement pour avancer l'heure de nos spectacles. Ils commencent habituellement à 20h00. Nous proposons de les faire débiter à 19h00 pour permettre aux spectateurs de regagner leur domicile de façon sereine avant 21h00.

Anne RIMBERT,
1^{ère} Adjointe - Adjointe à la Culture

Q. La police municipale a-t-elle pour consigne de durcir les sanctions en cas de non-respect des mesures sanitaires et des gestes barrières ?



R. Il est important de préciser que la police municipale est là pour faire appliquer la loi. Elle ne durcit ou n'assouplit pas les sanctions. Notre premier objectif est d'assurer la sécurité des Védasiens. Et pour cela, notre police municipale sait faire preuve de discernement et de pédagogie dans l'application des arrêtés préfectoraux. Il n'est pas question de sanctionner pour sanctionner. Ni de faire preuve de laxisme. Si je prends l'exemple d'un marcheur qui se promène seul à proximité de la garrigue sans masque, la police municipale ne procédera qu'à un rappel à la loi. Idem si vous êtes en train de regagner votre domicile à 21h05. Depuis le début de la crise sanitaire et de l'obligation du port du masque, seuls deux P.V. ont été dressés pour non-respect du port du masque.

Richard PLAUTIN,
Adjoint à la Sécurité



Védazine. journal municipal de la Ville de Saint Jean de Védas / Novembre 2020 / **Directeur de la publication :** François Rio, Maire
/ **Responsable de la rédaction :** Vincent Dusseau / **Crédits photos :** sauf mention contraire, service communication / **Édition :** Eurocompo
/ **Commercialisation :** Philippe Bentolila / 06 50 00 81 00 / **Mise en page :** Noir & Blanc / **Maquette :** ~~Le~~ Magazine / **Imprimerie :** Impact /
Publication bimestrielle **Mairie de Saint Jean de Védas** 4, rue de la Mairie, 34430 Saint Jean de Védas / saintjeandevedas.fr

GROUPE MAJORITAIRE

La naissance des Commissions Védasiennes !

Comme nous nous y sommes engagés, nous allons faire revivre notre démocratie locale en redonnant la parole aux Védasiens.

Pour la première fois dans l'histoire de notre commune, le conseil municipal du 14 octobre dernier a mis en place des commissions extra-municipales, qui associent des conseillers municipaux élus au suffrage universel direct et des citoyens védasiens souhaitant s'investir dans l'élaboration des projets et des politiques publiques les concernant.

Au total, 8 commissions ont été créées. Elles se réuniront une première fois avant la fin de l'année si le contexte sanitaire le permet. En cas d'empêchement des solutions digitales seront proposées pour permettre à ces commissions de se mettre au travail et aux Védasiens qui les composent de formuler leurs premières propositions concrètes.

Bien que ces commissions ne disposent d'aucun pouvoir délibératif, elles seront force de propositions pour le Maire et permettront d'orienter les travaux du conseil municipal. Notre majorité s'engage à examiner et faire vivre les propositions pertinentes qui émaneront de ces commissions Védasiennes.

Selon une célèbre citation de Nelson Mandela : « Ce qui est fait pour nous, que d'autres ont décidé sans nous, est en réalité fait contre nous. Soyons des êtres actifs ».

C'est tout le sens des commissions Védasiennes : associer les citoyens aux processus de décision pour construire un projet partagé pour notre commune.

Prenons soin de notre territoire, prenons soin de nous.

Écrivons Ensemble l'Avenir

Groupe Majoritaire

OPPOSITION

En ce début de mandature, nos craintes face aux dépenses injustifiées et exorbitantes de la nouvelle municipalité se confirment. Alors qu'Isabelle Guiraud a laissé à son successeur une commune en excellente santé financière, M. Rio met en péril cette gestion rigoureuse pour son propre compte. Pendant l'été, les bureaux des nouveaux élus sont repeints et les dépenses d'ordinateurs, d'iphones s'envolent à près de 25000€. Le 10/09, il se fait voter 300€ de frais de représentation mensuels : «quand on a un minimum de classe, on invite cette personne là au restaurant» dicit M. le Maire. Mais pas aux frais du contribuable ! L'argent public ne doit pas servir à payer les restaurants de M. Rio ! Le 10/09, M. le Maire recrute un directeur de cabinet dont le salaire pèse près de 400000 € sur la totalité du mandat, hors indemnités. Le 14/10, en conseil municipal, notre groupe demande le coût total de ce recrutement mais M. Rio refuse de répondre en nous accusant de voyeurisme...Ce n'est pas le salaire mais la dépense publique qui nous intéresse légitimement. Le 10/09, nous demandons le coût de l'annulation du projet de salle polyvalente : 70000€...qui viennent s'ajouter aux 400000 € déjà payés par la ville car le projet était finalisé...Que d'argent dilapidé alors même que M. Rio construira bien un gymnase à cet endroit et une salle des fêtes ailleurs. La période actuelle est difficile, ce n'est pas le moment d'être cigale et de se faire plaisir mais d'être raisonnable et responsable.

Le groupe minoritaire «l'avenir nous rassemble»

Isabelle Guiraud, Vincent Boisseau, Isabelle Fassio, Luc Robin, Corine Masanet, Cédric Lacombe, Emmanuelle Mysona

Texte non parvenu

Gérard Théol

PUB

PUB